

Non, la CRS n'aide pas seulement à l'étranger

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **86 (1977)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rédaction:

Ginette Bura
Croix-Rouge suisse, 8, Taubenstrasse,
3001 Berne, téléphone 031 22 14 74

Adjointes à la rédaction:

Paule Valiquer
Sylva Nova (Croce Rossa nel Ticino)

Administration de la revue et régie des annonces:

Willy Leuzinger
Croix-Rouge suisse, 8, Taubenstrasse,
3001 Berne, téléphone 031 22 14 74
Chèques postaux 30 - 877

Impression:

Vogt-Schild SA, Soleure

Paraît toutes les six semaines

Prix: abonnement annuel Fr. 18.-

(étranger Fr. 24.-)

le numéro Fr. 2.50

(Compte de chèques 30 - 877, Berne)

Sommaire

- 4 Non, la CRS n'aide pas seulement à l'étranger...
- 5 IVe et dernière session de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés
- 7 Le CICR et la torture
- 9 Un mot sur Amnesty International
- 10 Une nouvelle réalisation: les assortiments de matériel médical pour missions à l'étranger
Dr W. Brupbacher
- 13 Une nouvelle conception du Service de transfusion de sang
- 16 Déclaration des droits des personnes handicapées
- 17 Les professions soignantes illustrées et commentées – une nouvelle série de diapositives de la CRS
- 18 En bref... nos sociétés sœurs
- 19 «La Source» annonce . . .

- 20 Croix-Rouge et philatélie
- 21 Croce Rossa nel Ticino
a cura di Sylva Nova
- 25 Contact

Notre couverture:

Maisons emportées, forêts arrachées, campagnes détruites, entreprises, installations et bâtiments publics et privés envahis par les eaux et la boue... Tel est le triste bilan des intempéries qui ont ravagé certaines régions de montagne dans les cantons d'Uri et de Schwyz le 31 juillet dernier. Voir également ci-dessous.

Photo: Der Rheintaler/Allgemeiner Anzeiger

Les opinions exprimées par les auteurs des articles signés paraissant dans cette Revue ne reflètent pas obligatoirement la position officielle de la Croix-Rouge suisse et n'engagent pas sa responsabilité.

Non, la CRS n'aide pas seulement à l'étranger...

En date du 31 juillet 1977, les régions montagneuses des cantons d'Uri et de Schwyz furent durement éprouvées par de très graves intempéries: rivières, ruisseaux et torrents débordèrent à la suite de pluies

diluviennes et ne tardèrent pas à inonder routes et campagnes.

Selon les toutes premières estimations, les dommages bruts s'élèvent dans le canton d'Uri à près de 4 millions de francs et à

Photo: Der Rheintaler/Allgemeiner Anzeiger

1 million dans le canton de Schwyz. Ces chiffres ne concernent cependant que les personnes privées et les dommages non assurables qu'elles ont encourus.

Les quatre œuvres suisses d'entraide – la Croix-Rouge suisse, Caritas Suisse, l'Entraide protestante suisse et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière – ont lancé des appels de fonds communs afin de venir en aide à la population locale. Les sommes récoltées serviront à compléter les prestations du Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles, à secourir des personnes dont les assurances étaient insuffisantes et à appuyer financièrement les travaux de déblaiement et de reconstruction.

Les œuvres comptent réunir en tout une somme de 4 à 5 millions de francs, ce qui leur permettra d'apporter un secours efficace à la population montagnarde. Elles continuent de recevoir avec gratitude toute contribution versée avec la mention «intempéries» sur les CCP suivants:

Croix-Rouge suisse, Berne, 30-4200;
Caritas Suisse, Lucerne, 60-7000;
Entraide protestante suisse, Lausanne, 10-1390;
Œuvre suisse d'entraide ouvrière, Zurich, 80-188.

